

Les actions des musées en milieu carcéral : Comment envisager un partenariat ?

Certificat Cours de muséologie 2021-2022 d'ICOM Suisse

"Un détenu a émis l'idée que les objets des musées et les prisonniers ont beaucoup en commun", a déclaré Mme Forster. "Aucun des deux n'est dans son contexte d'origine et tous deux essaient de prouver leur valeur et leur utilité" ¹.

1 Tiré d'un article en ligne : <https://www.museumnext.com/article/museums-prisons-and-ex-offenders/> Charlotte Coates
Charlotte Coates is a Brighton based writer working extensively in the arts and cultural spaces. Charlotte has explored a wide range of museum related subjects since she started writing for MuseumNext in early 2019. (Charlotte Coates est une écrivaine basée à Brighton qui travaille beaucoup dans les milieux artistiques et culturels. Charlotte a exploré un large éventail de sujets liés aux musées depuis qu'elle a commencé à écrire pour MuseumNext au début de 2019.)

Table des matières

Préambule	4
Introduction	5
1 L'accès à la culture en milieu carcéral	6
1.1 Jusqu'au vingtième siècle	6
1.2 Durant le vingtième siècle.....	6
1.3 Aujourd'hui	8
2 L'impact de l'art et de la culture sur les détenus	9
3 Les expériences réalisées par les musées en Suisse et à l'étranger.....	10
3.1 En Suisse.....	10
3.2 À l'étranger.....	11
4 Recherche documentaire et enquête sur les actions artistiques menées par les musées en milieu carcéral en Suisse.....	14
4.1 La recherche documentaire	14
4.2 L'enquête	14
4.3 Retour et observations liés aux musées.....	15
4.4 Retour et observations liés aux établissements carcéraux	16
5 Les bénéfices et les freins liés à ces expériences en Suisse et à l'étranger	18
5.1 Les bénéfices et les freins observés par les musées	18
5.2 Les bénéfices et les freins observés par les prisons	19
6 Recommandations aux musées	21
7 Conclusion	23
8 Bibliographie	25
Annexe 1	27
Remerciements.....	28

Préambule

Ce travail de recherche n'est pas une étude sociologique ou anthropologique ni une étude historique. La réflexion développée dans ce document est une première approche qui pourrait inspirer et nourrir de futures études.

Les termes « prison » et « pénitencier » sont utilisés de façon synonyme, sans opter pour la distinction établie en Suisse par la juridiction pénale. En effet, en Suisse, les prisons sont les établissements utilisés pour les détentions provisoires ou préventives et les pénitenciers sont ceux où s'effectuent les peines privatives de liberté de plus longue durée².

Certaines personnes qui travaillent dans des établissements carcéraux m'ont confié des informations tout en souhaitant conserver leur anonymat. Dans mon étude, l'anonymat a donc été préservé pour les sources le souhaitant.

² <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009636/2015-03-20/>

Introduction

Le rôle social des musées et la proximité avec le public sont des objectifs que l'on se doit, en tant que professionnel de musée, d'atteindre au plus près de nos possibilités et convictions. Pour approcher un public aussi éloigné que celui des détenu.e.s en milieu carcéral, un partenariat avec les établissements pénitenciers est nécessaire.

Est-ce le rôle des musées de mettre ce partenariat en action ? Celui des établissements pénitenciers ? Ou alors est-ce celui de collectifs d'artistes ou d'associations socio-culturelles ?

Ma réflexion doit beaucoup à la lecture du travail de Delphine Saurier *Usages de la culture et population pénale*³. Dans son ouvrage, elle ouvre un véritable questionnement sur la possibilité de collaborer des institutions carcérales et des musées ainsi que sur les enjeux d'une telle collaboration.

Cette lecture m'a permis de prendre conscience des différentes actions possibles entre musée et établissement carcéral, me confortant ainsi dans la pertinence du choix de mon sujet de recherche soutenu aussi par l'intérêt naturel que je porte autant pour le social que pour la culture.

La première phase de mon travail a consisté à m'interroger sur les pratiques artistiques et culturelles en milieu carcéral et sur les actions de médiations culturelles organisées avec les musées, au cours du temps jusqu'à aujourd'hui. A la fois moyens d'expression de la souffrance liée à l'enfermement, les créations artistiques sont une façon d'apaiser la douleur, de raconter sa peine, de livrer des fragments d'une histoire personnelle bousculée et un moyen indispensable de la survie psychologique de l'individu concerné. Les situations de privation de liberté, qu'elles résultent d'un enfermement carcéral ou psychiatrique génèrent des pratiques spontanées : « Aucun projet artistique ou culturel ne motive la production scripturale de Nannetti⁴, qui ne vise d'ailleurs aucun destinataire.⁵ » comme l'affirme Lucienne Peiry, spécialiste de l'art brut.

Des exemples de mobilier sculpté, graffitis, dessins ou poèmes témoignent aussi de la volonté et du besoin des détenu.e.s de conserver et manifester leur personnalité créatrice malgré la répression du milieu carcéral.

J'ai également entrepris une recherche auprès d'établissements pénitenciers et de musées en Suisse. Les résultats de ce travail sont rapportés dans la deuxième partie de ce document. Une série de suggestions conclut ma recherche : elles sont destinées aux musées qui souhaiteraient développer des projets de médiation culturelle⁶ avec les institutions pénitentiaires.

3 Saurier, Delphine (2018). *Usages de la culture et population pénale*. Paris : L'Harmattan. 167 p.

4 Fernando Nannetti (1927- 1994), compose son « livre de pierre » dans l'enceinte de l'hôpital psychiatrique de Volterra, en Toscane (I).

5 Lucienne Peiry (2020), *Le livre de pierre*. Paris : Allia. 76 p., page 14.

6 Le médiateur culturel/la médiatrice culturelle au musée a pour mission de mettre en lien le musée, ses objets et ses contenus culturels avec les publics actuels ou potentiels. Il/elle ouvre de nouvelles perspectives sur le musée et ses collections et démocratise ainsi l'accès à la culture. Définition tirée du Référentiel suisse des professions muséales, ICOM Suisse - Conseil international des musées Commission Formation (2010), 63 p. Page 41.

1 L'accès à la culture en milieu carcéral

Dans ce premier chapitre, il est question d'explorer par quels moyens la culture parvient aux publics empêchés⁷, en l'occurrence aux personnes en détention. Des ateliers d'art-thérapie, de lecture, écriture, musique, peinture, sculpture ou de médiation culturelle sont offerts plus ou moins régulièrement, selon les institutions et leurs moyens.

1.1 Jusqu'au vingtième siècle

Dès le 18^{ème} siècle et jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, la privation de liberté s'inscrit dans le cadre d'un dispositif répressif où toutes les formes d'expression sont interdites. L'enfermement est la sanction principale, le travail et l'isolement en sont les principales vertus.

De tout temps, les personnes incarcérées ont laissé des traces de création artistique. Il s'agit avant tout de pratiques individuelles et illicites, tous les moyens d'expression étant interdits. Les détenus s'expriment dans la transgression et les murs deviennent les supports de ce besoin de créer. Les autres possibilités d'expression se limitent à la religion, c'est-à-dire à l'expression d'une forme de spiritualité.

Tout au long du 20^{ème} siècle, on mène un intense combat contre les graffiteurs⁸.

1.2 Durant le vingtième siècle

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, la vision de l'emprisonnement se modifie. Suite à l'ouvrage de Michel Foucault *Surveiller et punir*⁹, la réinsertion des détenus devient un objectif. Cet objectif soutient et répond au contexte économique de l'époque caractérisé par le manque de main d'œuvre et la surpopulation carcérale.

En même temps, les activités culturelles dans les prisons françaises débutent avec la venue d'assistantes sociales dépêchées par la Croix Rouge afin d'aider. Dès 1945, ces femmes sont chargées de la création de bibliothèques ou de leur agrandissement (souvent un simple stock de livres). Dès 1950, elles organisent des conférences, des chorales et même des représentations théâtrales. Leur rôle devient alors culturel¹⁰. Durant cette même période, « sous l'impulsion de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), l'expression se libéralise et l'art et la culture s'installent légalement en détention.¹¹ »

Aux Pays-Bas, dans les années 1950, les prisons offrent la possibilité aux détenus de participer à des ateliers artisanaux et même de faire de la peinture murale ou autres décorations dans l'enceinte des bâtiments. Ce contexte propice aux activités artistiques et carcérales se poursuivra jusque dans les années septante¹².

7 Le public empêché est expliqué en page 8.

8 Ouvrage collectif (2015). Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral, Bruxelles : Culture & Démocratie. 194 p. Page 15, faisant référence à Florence Martin (2003). Les ateliers artistiques en prison : créer pour se recréer ? I.E.P. Lille. Page 22.

9 Foucault, Michel (1975), *Surveiller et punir*. Naissance de la prison. Paris : Gallimard. 352 p.

10 Saurier, Delphine (2018). Usages de la culture et population pénale. Paris : L'Harmattan. 167 p. Page 77.

11 Ouvrage collectif (2015). Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral, Bruxelles : Culture & Démocratie. 194 p. Page 15

12 *Ibid.*, page 16, faisant référence à Maria Messner (2013), *Art Programs in Prison: An Impact Study of Twelve Inmates in the Netherlands*, University College Utrecht, page 5.

C'est au cours du 20^{ème} siècle que la société réalise progressivement les bénéfices que peut représenter l'accès à la culture et aux pratiques artistiques et culturelles dans le parcours des personnes privées de liberté, autant pour ces dernières que pour les établissements pénitenciers.

Du côté des musées, offrir l'accès à leurs ressources à tous et toutes s'inscrit dans le rôle social qui est le leur et qui a émergé dès la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Ce rôle social s'appuie sur l'objectif du partage de la culture (années 1960) et sur la réflexion entreprise par les défenseurs de l'écomuséologie dans les années 1970 qui dessinent des musées plus proches des populations et engagés dans des actions concrètes auprès des « habitants¹³ ». L'évolution du rôle social des musées se renforce par une prise de conscience collective lors de la Déclaration de Santiago du Chili en 1972¹⁴.

Ensuite, la volonté de faire des musées des lieux accessibles à tous les publics par des moyens didactiques et des textes adaptés ne va cesser d'alimenter la réflexion des professionnels.

Un des premiers programmes artistiques en milieu carcéral a été proposé en 1977 dans la prison de Vacaville en Californie. L'objectif était de présenter un « modèle d'autodiscipline créative et de montrer que la création artistique est un travail qui exige de la qualité, de l'investissement et de la patience ». De ce projet pilote sortira un programme national nommé *Arts-in-Corrections*¹⁵.

En Suisse, la privation de liberté et l'exécution des peines sont une partie de l'histoire carcérale restée *terra incognita* pour les chercheurs durant de longues années, comme le souligne le criminologue Daniel Fink. L'expérience propre aux détenus n'est pas prise en considération ou elle est dissimulée sous des études du droit pénal, des débats parlementaires ou encore de l'architecture des établissements¹⁶. Les témoignages écrits des détenus sont pris en compte lorsque les associations de victimes ainsi que des chercheurs en donnent l'impulsion. C'est ainsi qu'en 1975 l'étude de la question carcérale est soulevée par des collectifs comme le Groupe Anti Prison (GAP)... avant de retomber dans les années 1990.

Partout en Europe, le phénomène d'humanisation des conditions de détention est très long. L'art en prison est stigmatisé et condamné pendant longtemps avant de connaître une reconnaissance croissante dans les années 1980.

Ces mêmes années voient d'ailleurs l'émergence de services de médiation culturelle dans les musées. C'est le début d'un questionnement important sur la place des publics au sein des musées. En Europe et notamment en France, ces années marquent un tournant important dans la coopération entre musées et institutions pénitentiaires avec le début de l'institutionnalisation des pratiques culturelles et artistiques en prison. Ce phénomène favorise le rapprochement des différents acteurs : institutions carcérales, associations socio-culturelles et intervenants artistiques.

13 Angèle Fourès, Delphine Grisot et Serge Luchot (2011). Le rôle social du musée. Agir ensemble et créer des solidarités. Dijon: OCIM.194 p. Page 19.

14 Gauvreau Claude (2012), Promouvoir le rôle social des musées. Consultable sur: <https://www.actualites.uqam.ca/2012/promouvoir-le-role-social-des-musees>

15 Ouvrage collectif (2015). Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral, Bruxelles : Culture & Démocratie. 194 p. Pages 16-17.

16 Cristina Ferreira et Ludovic Maugué, « Écrits de l'enfermement en Suisse (xixe-xxe siècles) », Criminocorpus [En ligne], Écrits de l'enfermement en Suisse (XIXe-XXe siècles), Présentation du dossier, mis en ligne le 02 décembre 2021, consulté le 24 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/9917>

En 1986, la convention française « Culture - Justice » est signée entre la Direction des affaires culturelles, les établissements pénitentiaires, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation¹⁷ (SPIP). Initiée par Jack Lang, ministre de la culture et Robert Badinter, ministre de la justice, cette convention sera renouvelée en 1990 et en 2007.

Aux Pays-Bas, une coopération entre centres d'art et prisons se développe. Le ministère des loisirs et celui du travail social subventionnent des projets en milieu carcéral. Au début des années 1990, 95 % des établissements pénitenciers des Pays-Bas proposaient des activités artistiques.

Dans les années 2000, les musées sortent de leurs murs pour créer des partenariats avec les publics qui ne fréquentent pas les musées et que l'on qualifiera dès lors de « publics empêchés ».

Par empêchés¹⁸, on désigne les publics tenus éloignés de l'accès à la culture pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques.

C'est surtout autour des années 2010 que l'on voit se développer des projets mettant en lien musées et prisons. Dans les actions menées en prison, il s'agit de faire venir le musée auprès des publics empêchés matériellement par leur incarcération et éloignés, pour la majorité, par leur statut social.

En Suisse, pour répondre à l'obligation inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme à l'article 27 «1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent », on ouvre enfin des ateliers d'occupation. C'est souvent par le biais des ateliers d'art-thérapie ou d'expression artistique que les établissements carcéraux donnent la possibilité aux détenus de s'ouvrir au domaine de l'art.

1.3 Aujourd'hui

Certes, la privation de liberté vise à punir l'auteur d'une infraction (la sanction punitive agissant comme rappel de la loi et comme moyen d'éviter l'impunité) et à protéger la société d'infractions futures et de comportements dangereux. Elle vise aussi à transformer et à améliorer le comportement social de la personne détenue et de lui apprendre à vivre sans commettre d'infraction¹⁹.

Dans un cadre formel, l'expérience artistique peut se pratiquer lors d'ateliers artisanaux rémunérés ou dans le cadre d'ateliers thérapeutiques. Dans ce dernier cas de figure, c'est aussi un outil d'observation pour les maîtres sociaux professionnels leur donnant des indications sur la potentialité du détenu à se réintégrer.

En prison, l'accès à la culture - en tant que possibilité - est plus courant que les actions menées par les musées. La lecture et la musique - par leur côté pratique, objet courant et utilisable de manière individuelle, sont les plus répandus. Les concerts sont aussi relativement facilement organisés. Selon Didier Fassin²⁰, les différentes sources de culture dans le milieu carcéral français vont de l'accès à la télévision aux actions

17 Décision d'une autorité de jugement astreignant une personne condamnée ou libérée à être suivie durant une période, généralement durant le délai d'épreuve. Définition tirée de Fink Daniel (2017), *La prison en Suisse, un état des lieux*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 131 p. Page 120.

18 Cécilia de Varine, « Il n'y a pas que des publics », *Culture & Musées* [En ligne], 26 | 2015, mis en ligne le 19 juin 2018, consulté le 20 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/404> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/culturemusees.404>

19 <https://penalex.ch/quelles-sanctions-en-droit-suisse/#toggle-id-2>

20 Didier Fassin (2015), *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*. Paris : Seuil. 677 p. Page 231.

organisées par des musées. En Suisse, l'art en prison peut aussi être accessible aux personnes détenues lors d'interventions artistiques²¹.

2 L'impact de l'art et de la culture sur les détenus

Grâce à la pratique artistique, le détenu extériorise la souffrance, la violence ou la haine qui l'habitent. C'est un moyen de contrôler ses émotions mais aussi d'ouvrir une fenêtre sur l'extérieur, sur les souvenirs de la vie hors les murs. La simple présentation d'un paysage, par exemple, peut révéler à la personne qui le contemple des odeurs, des sensations de chaleur ou peut-être même un sentiment de sécurité et de plaisir.

Les ateliers artistiques offrent aux détenu.e.s le moyen d'échapper un moment à leur cellule, de rencontrer et discuter avec d'autres personnes que leurs codétenus²². C'est un changement de rythme apprécié dans des journées sinon tellement réglées et similaires²³.

Au plan de leur développement personnel, la rencontre avec l'art permet aux détenu.e.s de valoriser leur propre personne, de conquérir ou reconquérir l'estime de soi et aussi de découvrir des centres d'intérêt et des ressources personnelles précieuses pour se reconstruire une fois la détention terminée. C'est en quelque sorte une éducation non formelle qui apporte des connaissances pouvant (re)donner goût à un parcours de formation. Ces actions créent des moments d'échanges et de discussions sur des sujets autres que ceux qui occupent le quotidien des prisonniers. Ces moments collectifs se passent autant entre détenu.e.s qu'entre personnel pénitentiaire et détenu.e.s.

Le nombre de réinsertions réussies grâce à ces activités ne semble pas avoir été quantifié, mais l'impact bénéfique sur la vie en détention, lui, est réel. En 1983, le sociologue américain Dr. Brewster est engagé pour mener une enquête à ce sujet. Il observe une réduction de 10 % des incidents au sein de la prison étudiée²⁴.

Des rapports sur les expériences réalisées aux Pays-Bas affirment que les programmes artistiques améliorent les relations entre le personnel de surveillance et les personnes détenues. D'autres études menées en Irlande, en Autriche et au Royaume-Uni affirment la même chose et soutiennent que les activités artistiques communautaires permettent d'améliorer le développement personnel des détenu.e.s, et leur évolution au sein d'un groupe²⁵. La pédagogie utilisée dans les ateliers de création artistique instaure renouveau, pensée critique et transformation. Ces outils contribuent donc à la réinsertion sociale des détenu.e.s.

21 Voir chapitre 3.1, page 10.

22 « Les ateliers artistiques en prison : créer pour se recréer ? » de Florence Martin
(En ligne : URL: <http://prison.eu.org/1-art-en-prison-une-difficile/>)

23 Voir chapitre 5.2, page 19.

24 Ouvrage collectif (2015). Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral, Bruxelles : Culture & Démocratie. 194 p. page 17. Faisant référence à Maria Messner (2013), Art Programs in Prison : An Impact Study of Twelve Inmates in The Netherlands, University College Utrecht, page 15.

25 *Ibid.*, page 16.

3 Les expériences réalisées par les musées en Suisse et à l'étranger

Les recherches liées aux actions menées dans des musées en Suisse, France, Belgique, Angleterre, Espagne ou Etats-Unis, révèlent que les démarches entreprises se présentent sous des formes diverses et peu équitables. Les moyens engagés pour les mettre en œuvre sont rarement comparables.

Leur application dépend de la volonté politique du pays, de celle de la direction et des cadres des établissements carcéraux ainsi que d'impulsions individuelles.

Les musées ont un rôle à jouer : Le public carcéral n'est pas à oublier. Les activités artistiques sont un moyen d'y parvenir.

Les projets réalisés par les musées suisses étudiés pour ce travail sont peu nombreux. L'enquête présentée au chapitre suivant le confirme. Le plus grand nombre provient de chez nos voisins français.

3.1 En Suisse

Les actions menées entre la prison pour femmes de Champ-Dollon, le musée d'art et d'histoire (MAH) et le musée Ariana à Genève sont les plus développées et accomplies que j'ai pu trouver. Des actions similaires, si elles ont eu lieu, ont suscité peu d'écho médiatique.

Il semble que la culture en milieu carcéral est accessible surtout sous forme de concerts, ateliers créatifs ou art-thérapie. Les actions individuelles conduites par des milieux artistiques sont plus courantes que les actions organisées par des musées. Elles se présentent sous la forme de la création de l'œuvre d'un.e artiste pour et dans la prison. Ces œuvres sont visibles par les détenu.e.s. Elles les rapprochent du monde artistique sans avoir toutefois participé à leur réalisation. Certains de ces projets²⁶ sont exécutés dans le cadre de la législation sur les nouvelles constructions en Suisse (pourcent culturel) et sont réglementés au niveau cantonal²⁷.

Pour revenir aux actions menées en prison par des musées, l'exemple de Champ-Dollon à Genève est né de la volonté d'une artiste qui a mis sur pied un atelier de céramique au cœur de la section réservée aux femmes. Une relation de confiance entre cette céramiste, la direction de l'établissement, les gardiennes et la responsable de la médiation culturelle du musée Ariana a permis à ce projet de durer une vingtaine d'années. Les thématiques des actions étaient choisies par les animatrices afin d'entrer en résonance avec les collections des deux musées genevois ou avec des sujets d'actualité. Les réflexions durant ces ateliers ont ouvert des discussions entre les détenues et aussi avec le personnel pénitencier présent. Les objets réalisés ont été exposés tantôt dans la prison, tantôt dans les murs du musée Ariana ou du MAH.

26 Par exemples : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sipal/fichiers_pdf/KAB_048.1_Tuille%CC%80re_v6.pdf
<https://www.prixvisarte.ch/files/1999-04-christoph-doswald-ueber-echos-hochparterre-1.pdf>

27 Extraits du RIABE, règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État : Art. 1— Pour tous les bâtiments édifés par l'État de Vaud, un montant proportionnel au coût de construction ou de rénovation proprement dit (le pour-cent culturel) doit être réservé pour une intervention artistique sur le bâtiment. Art. 2— Une intervention artistique consiste dans l'intégration, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'édifice, d'œuvres, de gestes ou de marquages artistiques qui entrent en interaction avec son architecture, sa fonction, ses utilisateurs et le public en général.
<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-financesetdes-relations-externes-dfire/direction-generale-des-immeubles-et-du-patrimoine-dgip/architecture-cantonale-ac-direction-de-larchitecture-et-de-lingenierie-dai/>

Les sentiments de confiance et d'ouverture entre détenues et intervenantes extérieures a mis du temps à se mettre en place. Mais une fois instaurés, de riches échanges artistiques et humains se sont développés et ont apporté autant aux détenues qu'aux intervenantes.

Le choix des thématiques est important. *Traces des Amériques. Hommage aux cultures précolombiennes* a permis aux détenues de travailler en résonance avec des objets archéologiques. Pour l'exposition *Pas de bol d'être en prison !* les détenues ont travaillé sur la disparition du *khular*, bol traditionnel indien en terre, un sujet alliant écologie et pratique de consommation. Ces thématiques avaient en commun d'ouvrir une réflexion sur d'autres cultures. Pour créer un lien entre des femmes de cultures différentes, cela paraît pertinent.

La bonne collaboration entre les deux musées genevois et la prison de Champ-Dollon a fonctionné grâce aux personnes impliquées. Ces conditions favorables sont attestées et relevées dans plusieurs témoignages tirés d'articles et d'interviews traitant d'expériences similaires vécues à l'étranger et en Suisse.

L'exposition *libres* organisée fin 2019 par le centre d'art contemporain d'Yverdon (CACY) traitait de l'enferment au sens large. Le CACY a ouvert son concept en collaborant hors les murs avec d'autres musées et théâtres de la région. Des artistes invités s'exprimaient sur la thématique et quelques œuvres d'ex-détenus d'ici ou d'ailleurs furent exposées. Seul l'un des vingt-et-un invités se trouvait en détention lors de l'événement.

Un récent concept de bus-musée, dénommé *Art Truck*²⁸ a été fondé sur une initiative sociale de *Destination 27* en associant le Fond Municipal d'Art Contemporain de Genève et la Collection d'art de la Ville de Lausanne. Cette démarche est proche d'un concept anglais évoqué plus loin, consistant à se rendre auprès du public empêché des EMS et des hôpitaux, par exemple.

3.2 À l'étranger

C'est en France que j'ai trouvé le plus grand nombre d'expériences liées aux actions de musées en collaboration avec des prisons. Cela provient du fait que je lis surtout des publications en français, bien sûr, mais surtout parce que, dans les années 1980, ce pays a mis en place une politique d'ouverture.

J'ai repéré plusieurs actions ou partenariats français menés ces dernières années. En voici quelques exemples :

Rennes (2008-2009)

Les actions *Hors les murs* autour de l'exposition *Le roi Arthur* aux Champs Libres, ont remporté un bilan général positif. Cependant, « ... en dépit de tous ces éléments positifs, certains aspects de la conduite du projet ont soulevé des interrogations, des malentendus avec les partenaires, les décalages dans la perception du projet par les participants, qui ont permis de mettre en évidence quelques paramètres qui

28 <http://destination27.ch/art-truck/>

devront être mieux prise en compte à l'avenir.²⁹ Certains de ces paramètres sont repris dans les recommandations aux musées. Peuvent déjà être cités : le fait de tenir compte des attentes du partenaire (la prison), de ses propres contraintes, de rester humble ou encore de cibler un nombre restreint de partenaires associés (associations ou collectifs extérieurs) afin d'être en mesure de faire vivre ce partenariat dans la durée.

Paris (depuis 2014)

Un projet global de collaboration incluant des ateliers d'art plastique, de théâtre et des visites au musée a réuni les musées d'Orsay et du Louvre, le théâtre des Amandiers et la Maison d'arrêt de Nanterre. Les actions ont été conduites par l'association *Hors cadre*. L'article *Deux heures parmi des détenus en visite au Musée d'Orsay*³⁰ relate la visite au musée d'Orsay de quatre détenus condamnés à une peine de prison ferme. Cette sortie était placée sous la surveillance de deux gardiens et accompagnée d'une guide.

Cette expérience a été vécue plutôt positivement par les participants. Un des détenus a réalisé que la culture lui était aussi accessible. Pour certains, il s'agissait de leur première visite dans un musée, pour d'autres de la réactivation d'un vague souvenir de sortie avec l'école, rien de plus. La journaliste provoque un peu en disant que c'est un bien pour un mal. La réponse d'un détenu participant à l'excursion est confiante : « - Franchement, pour le coup, c'est vrai. Maintenant que je suis venu ici, je sais que je pourrai y retourner.³¹ » De plus, ce moment au musée a permis une relation plus souple entre les gardiens accompagnants et les détenus.

Marseille (2017)

Une convention de coopération permettant de faciliter l'entrée de matériel audio et vidéo au sein des prisons lors d'ateliers ou de conférences a été signée entre le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée avec les services pénitenciers du sud-est de la France. Cette convention permet à certains détenus d'aller découvrir des expositions ou même d'y contribuer comme lors de l'exposition *Les mots qui vous manquent* réalisée avec la prison des Baumettes³².

Ailleurs en Europe et au-delà

En Espagne

Durant quelques années, des programmes de médiation avec des artistes ont régulièrement eu lieu dans la prison Model de Barcelone. Cela s'est brutalement arrêté lorsque cette prison a déménagé dans de nouveaux bâtiments pénitenciers en bordure de ville. Model est devenu une attraction touristique. D'autres projets de médiation artistique menés par des collectifs ou par des artistes présentant leur travail aux prisonniers ont permis des collaborations intéressantes³³.

29 Angèle Fourès, Delphine Grisot et Serge Luchot (2011). Le rôle social du musée. Agir ensemble et créer des solidarités. Dijon : OCIM. 194 p. Page 111 et ss.

30 <https://www.beauxarts.com/grand-format/deux-heures-parmi-des-detenus-en-visite-au-musee-dorsay/>

31 *Ibid*

32 <https://www.lejournaldesarts.fr/marseille-le-mucem-signe-un-partenariat-avec-les-prisons-du-sud-est-131460>

33 <https://eduso.net/res/revista/27/miscelanea/educacion-y-mediacion-artistica-en-prisiones-trabajando-por-la-permanencia-de-un-taller-en-la-carcel-de-navalcarnero>

Dans ces actions, les musées ne semblent pas jouer de rôle particulier. Elles sont le fait de collaborations entre le milieu culturel alternatif et les associations partenaires des établissements pénitenciers.

En Belgique

La problématique de la radicalisation est pointée du doigt par des collectifs qui proposent de « s'attaquer à la surpopulation et améliorer le bien-être des détenus, notamment au travers de meilleures conditions de détention et d'une meilleure infrastructure ce qui contribuera à créer un climat qui rendra les détenus moins réceptifs à la radicalisation. En d'autres termes, prêter une plus grande attention au bien-être des détenus est la base sur laquelle viendront se greffer toutes les autres mesures de lutte contre la radicalisation.³⁴ »

Remarque : Depuis 2015, en France, les plans de lutte contre le terrorisme incluent les prisons qui bénéficient d'un budget afin de développer, entre autres, des activités artistiques³⁵.

En Angleterre

Le programme *Museum on the Move* se présente sous la forme d'un bus interactif initialement prévu pour les écoles ou les maisons de retraites. Dans un deuxième temps, il s'est adapté aux structures carcérales, spécialement pour les jeunes délinquants³⁶.

Aux Etats-Unis

Les projets de collaboration entre musées et prisons semblent aussi trouver leur source dans les engagements de collectifs et associations liées aux programmes d'insertion des ex-détenus. L'art en prison est bien ancré dans une partie des prisons américaines.

34 <https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/PIland%27actionradicalisation-prison-FR.pdf>

35 Saurier, Delphine (2020). *Exposer en prison. Le laboratoire d'une fantasmagorie contemporaine*. Paris : La documentation française. 210 p. Page 13

36 <https://www.museumnext.com/article/museums-prisons-and-ex-offenders/>, par Charlotte Coates

4 Recherche documentaire et enquête sur les actions artistiques menées par les musées en milieu carcéral en Suisse

Dans le cadre de mon travail, j'ai entrepris une recherche documentaire complétée par un travail d'enquête auprès d'établissements pénitenciers et de musées en Suisse.

4.1 La recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à cibler les sources traitant particulièrement de collaboration entre musées et prisons.

J'ai effectué une recherche d'ouvrages sur le web et à partir de la bibliographie fournie dans le cadre de la formation. Mots clés : musée/culture/exposition et prison/carcéral/pénitentiaire, ainsi que leur traduction en anglais et en allemand ont permis d'ouvrir et alimenter ma recherche.

Articles et livres sur le sujet réunis, ils ont été lus et analysés afin d'en extraire les informations utiles pour ce travail.

Malheureusement je n'ai trouvé que peu d'exemples suisses. Le rôle éducatif de la médiation culturelle ou du travail artistique avec les détenus n'est-il que trop peu étudié ?

4.2 L'enquête

Méthode et collecte des informations

Deux sortes de questionnaires³⁷ ont été envoyés par courriel, l'un à l'attention des musées et l'autre à l'attention des prisons et des associations proches de ces dernières.

J'ai ciblé en priorité les musées me paraissant disposés à vivre ce genre d'actions : les musées d'art et d'histoire. Au cours de mon travail, je me suis aussi tournée vers d'autres musées.

Selon les institutions, j'ai réalisé des interviews.

Ces questionnaires ont été envoyés à dix-sept institutions muséales et à cinq établissements carcéraux afin de solliciter et évaluer leur engagement et leur désir de collaboration en vue d'amener la culture en prison.

Les réponses des prisons et des musées permettent d'évaluer le plus objectivement possible le potentiel des partenariats entre musée et milieu carcéral.

Délimitation du champ d'étude

Le choix des institutions s'est fait sur une base géographique et pour des raisons linguistiques afin de couvrir la Suisse romande et partiellement la Suisse alémanique.

Le premier contact a été établi par courrier électronique, fréquemment suivi d'un échange téléphonique, en particulier avec les établissements pénitenciers.

Les établissements pénitenciers mentionnés n'ont pas été visités et aucune expérience avec des médiateurs et des maîtres sociaux-professionnels n'a été vécue sur place.

³⁷ Annexe 1

4.3 Retour et observations liés aux musées

Sur les dix-sept musées contactés, dix d'entre eux ont répondu.

Il ressort de cette enquête que la majorité des musées ayant répondu se sentent concernés par le sujet. Pour la moitié de ces musées, la priorité reste la réalisation des projets visant à accueillir ou à aller auprès des autres publics empêchés.

Dans le cadre d'un projet d'exposition sur la prison de La Chaux-de-Fonds, une idée de collaboration m'a été confiée par le directeur du musée d'histoire de cette même ville qui suggère la mise en place des « projets artistiques en co-création avec les détenus. »

Des actions déjà expérimentées à d'autres occasions pourraient l'être aussi dans des établissements pénitenciers, comme celles évoquées par le MCBA de Lausanne : « des sollicitations créatives en lien avec des œuvres de notre collection ou des contenus à consulter en ligne (œuvres commentées, podcasts ou encore vidéos) ». Ces actions ont été mises en œuvre sans médiation humaine. Il faut rappeler cependant l'importance de l'implication d'un médiateur ou une médiatrice culturel-l-e dans le contexte carcéral.

La conservatrice du musée des Ormonts, enthousiaste à l'idée d'un partenariat avec un établissement pénitencier, a ajouté à la question « Avez-vous connaissance d'actions réalisées par des musées, en Suisse ? » le commentaire suivant : - « Non, malheureusement pas, par contre s'il y a besoin de projet pilote, j'en fais volontiers partie !!! »

Mais toutes les formules de partenariat ne sont pas évidentes à mettre en place, même pour les musées ouverts à ces actions. Pour des raisons de conservation et de sécurité, l'exposition d'objets muséaux en prison est problématique.

La médiation est la manière la plus simple d'amener le musée aux prisonniers. L'ouverture des portes du musée aux détenus semble envisageable seulement par deux des musées interrogés.

D'autres institutions se sont senties concernées tout en n'y ayant pas encore vraiment pensé : « Nous n'avons pas encore conduit de projet de ce genre. Nous ne l'excluons pas pour l'avenir. La question mérite d'être posée³⁸ ».

Les protagonistes d'Art Truck ont été contactés afin d'avoir un avis sur la faisabilité de ce concept auprès des établissements pénitenciers. À ce jour, je n'ai pas reçu de retour.

Et puis il y a les musées ou associations qui ne se sentent pas à l'aise pour travailler avec ce public. Cela peut être pour des raisons morales : « Un prisonnier n'est pas dans cette situation pour rien³⁹ », ou « C'est aussi leur donner peut-être trop d'importance au regard de ce qu'ils ont fait de les exposer. », ou simplement par une mauvaise connaissance du domaine : « Je connais mal ce sujet et le milieu carcéral réel donc j'ai peut-être aussi une vision un peu biaisée par les films ».

38 Chantal Lafontant Vallotton, co-directrice et conservatrice du Musée d'art et histoire de Neuchâtel

39 Interview de la directrice-conservatrice d'une association muséale, ainsi que pour les deux citations qui suivent.

L'administratrice d'un musée m'a confié qu'elle serait davantage disposée à entrer en matière si la demande venait de l'établissement pénitencier. Cette réponse entre en résonance avec celle formulée par une assistante sociale citée plus loin qui elle, attend des propositions de projets de la part des musées.

4.4 Retour et observations liés aux établissements carcéraux

En Suisse, les établissements carcéraux ont la particularité d'être de petite taille avec une population aux origines et délits très variés. Les moyens sont souvent modestes. La culture en milieu carcéral est plutôt bien accueillie, même si la première approche est souvent « périlleuse », comme affirmé lors d'une des interviews. Quelle que soit le type de création artistique (musique, peinture, sculpture ou encore théâtre et littérature), cette activité engendre des questionnements intérieurs, des moments de partage et bien souvent la reconnaissance du travail accompli. « L'avantage du travail artistique sur un autre type d'activité est de pouvoir être fait sans jugement et sans attente. C'est un travail de longue haleine. L'approche peut être périlleuse.⁴⁰ »

Dans cette prison romande, il est coutume d'organiser deux fois par mois un concert. En raison des mesures sanitaires prises dernièrement, les concerts ont été annulés et la prison s'est investie dans un autre projet artistique : décorer une partie où des dessins et des peintures étaient jugés trop sombres. Ce projet a été réalisé par un petit groupe de détenus dans le cadre de l'atelier d'art-thérapie. La thérapeute m'a fait part de la difficulté de certains détenus à s'engager dans ce travail. Devoir « décorer de manière joyeuse » (selon la demande de la direction) leur lieu d'enfermement et réaliser une œuvre qui ne leur appartiendra pas, a handicapé le démarrage du projet. Avec le temps, les détenus ont compris que leur œuvre était appréciée et reconnue.

Les établissements carcéraux sont et restent des endroits fermés. Sans personne de contact, il est difficile d'approcher ce milieu, comme cela a été le cas pour un projet de création sonore sous forme de podcast⁴¹. À l'origine, ce projet finalement réalisé en 2021, avait pour but de favoriser la rencontre des mondes artistique, culturel, musical et de la détention au moyen de témoignages de détenus. Il a bien eu lieu, mais à la place des détenus, ce sont des personnes en lien avec le milieu carcéral (en période de probation, en attente de jugement, des anciens détenus, un gardien, une agente de probation, des animateurs) qui ont été enregistrées.

Le retour d'un autre établissement pénitencier romand confirme que des actions sont possibles. Un contact à l'interne peut contribuer à la concrétisation de projets. Cette personne est tellement motivée qu'elle « ... attend un projet, s'il est convaincant, je le présente à la direction ! ⁴²»

Une autre expérience vécue en Suisse romande concerne un collectif qui a contacté des prisons pour leur présenter un projet d'ateliers d'écriture, danse et dessin. Ce projet, prévu sur plusieurs mois, se serait

40 Interview de l'art-thérapeute d'une prison de suisse romande

41 <https://forumculture.ch/projet/detail/1287-a-l-ombre-ma-lumiere>

42 Interview d'une responsable sociale dans une prison vaudoise

déroulé et en prison et à l'extérieur afin de faire dialoguer entre elles les expériences tirées des différentes activités.

Ce projet était conçu dans le but de questionner le fonctionnement des établissements carcéraux. Probablement que cette démarche, trop militante pour certains, a contribué à ce que même les portes entrouvertes se referment.

Le monde carcéral est opaque aux yeux du grand public. Découvrir cet univers demande un effort. Aller à la rencontre de ce qui est différent de son environnement est un état d'esprit. Une certaine méfiance due à des expériences passées ou à de simples préjugés fait que la confiance doit toujours être gagnée. Quand les personnes détenues sont réceptives, art et culture peuvent transmettre leurs bienfaits.

Afin que les actions culturelles et artistiques aient lieu dans nos prisons, il faut que l'épanouissement et la prise de confiance en soi qu'elles apportent soit validé. Plus il y aura d'actions, plus grand sera le soutien des partenaires liés au monde carcéral et aux autorités compétentes.

5 Les bénéfiques et les freins liés à ces expériences en Suisse et à l'étranger

Mes lectures et les interviews réalisés ont permis de mettre en évidence les bénéfiques et les freins formulés par les musées et par les structures pénitentiaires.

5.1 Les bénéfiques et les freins observés par les musées

Les bénéfiques

Le retour des détenus donne aux intervenants extérieurs le sentiment d'avoir contribué à créer un moment de paix, comme l'exprime un détenu suite à une conférence et un atelier sur l'astronomie :

« Vous avez réussi à nous libérer l'esprit ; pari gagné pour nous mettre la tête dans les étoiles ; c'est un sujet qui parle à tout le monde.⁴³ »

Lors de l'entretien avec la médiatrice des actions genevoises, j'ai perçu sa satisfaction d'avoir contribué à éveiller des détenues à d'autres pratiques.

D'autres intervenants expliquent leur motivation par le fait que le travail en prison permet de partager leurs connaissances et de renouveler leur pratique artistique ou même de faire naître de nouvelles formes d'expressions artistiques.

Ces diverses actions permettent au musée de concrétiser son rôle social. C'est aussi une vitrine pour le musée qui peut ainsi mettre en avant son engagement dans la médiation dite de compassion⁴⁴.

Le retour médiatique de telles actions peut avoir un écho positif, cependant pas forcément vu d'un très bon œil par les détenus ni même par le personnel pénitentier qui peuvent se sentir utilisés comme objet de communication⁴⁵.

Les freins

Une fois les préjugés dépassés, il reste encore la question de la formation de personnel adéquat pour mener des actions en milieu carcéral.

Le travail dans un environnement inhabituel soumis à des normes sécuritaires exigeantes (choix du matériel, des outils, ...) perturbe et sollicite différemment l'intervenant. En prison, les relations se jouent principalement sur le mode de la méfiance, voire de la défiance. Le visiteur doit composer avec de nombreuses craintes et incertitudes sur le déroulement du projet.

43 Stéphanie Vergnaud, « La tête dans les étoiles, un projet culturel mené en prison », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 178 | 2018, mis en ligne le 01 juillet 2019, consulté le 20 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ocim/2629> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ocim.2629>

44 La médiation compassionnelle par Daniel Jacobi : « le compassionnel marque un renversement de posture, les médiations culturelles et pédagogiques répondent à des demandes de publics déjà-là ou qui viennent au musée avec un projet de visite. Au contraire avec le compassionnel, on va aller chercher des publics qui échappent à l'offre standard. Ils ne sont pas concernés par le culturel, la visite basique ne leur convient pas. » Tiré de Saurier, Delphine (2018). Usages de la culture et population pénale. Paris : L'Harmattan. 167 p. Page 71.

45 Saurier, Delphine (2020). Exposer en prison. Le laboratoire d'une fantasmagorie contemporaine. Paris : La documentation française. 210 p. Page 86.

5.2 Les bénéfiques et les freins observés par les prisons

Les bénéfiques

L'un des bénéfiques mis en évidence est le nouveau lien qui unit et libère les esprits. De manière générale, l'objectif de l'activité artistique n'est pas l'enseignement d'une technique, c'est un outil éducatif. « L'activité artistique agit comme médiateur, constituant un outil professionnel d'intervention auprès des groupes et des communautés afin d'améliorer leurs situations individuelles, collectives et communautaires. (Moreno, 2016 : 17) ⁴⁶ ».

L'expression artistique, que cela soit le dessin, l'écriture, la musique ou encore le théâtre, agit comme élément dérivatif à la situation d'enfermement et participe à une meilleure gestion des émotions.

« Les gens tournent moins dans leur cellule, deviennent moins agressifs » explique Guillaume, ancien détenu⁴⁷. Les ateliers artistiques profitent aussi à l'administration pénitentiaire qui se dit soulagée de voir les prisonniers occupés de cette manière.

Les freins

Du côté des prisons, les freins se trouvent au niveau du pouvoir décisionnel, des infrastructures, des horaires et des types de détenus.

Ces types d'activités doivent répondre à des objectifs : bénéfice pour l'amendement, reclassement social, réinsertion, responsabilité ou encore outil d'observation de la part des éducateurs. Il est très rare qu'une activité culturelle soit mise en place uniquement pour ce qu'elle est.

La direction des institutions carcérales détient un pouvoir important sur la tenue des événements en prison. D'autres paramètres liés aux fonctionnements des prisons jouent un rôle :

- Les lieux

Les structures architecturales qui délimitent la place à disposition pour les activités culturelles sont aussi un facteur décisif. En détention, aucun lieu n'est prévu pour ce genre d'activités. Les éducateurs doivent lutter pour obtenir un endroit adéquat. Comme indiqué lors d'une interview et mentionné par Didier Fassin, les salles de gymnastique ne servent pas qu'au sport : « ... la salle devenait indisponible non seulement le jour de la manifestation, mais aussi la veille, consacrée à l'installation des sièges.⁴⁸ » ainsi que les jours suivants pour ranger le matériel.

- Les horaires

Les détenus ont des horaires très stricts et réguliers. « Les journées sont rythmées par des cycles : lever, douche, promenade, repas, interlude, promenade, repas, réclusion.⁴⁹ » Le reste du temps est passé en cellule. Tous les trajets des détenus peuvent se résumer à des franchissements de portes. Que cela soit pour aller dans la cour des promenades, dans les ateliers, consulter le médecin ou se rendre au parloir.

46 <https://eduso.net/res/revista/27/miscelanea/educacion-y-mediacion-artistica-en-prisiones-trabajando-por-la-permanencia-de-un-taller-en-la-carcel-de-navalcarnero>

47 « Les ateliers artistiques en prison : créer pour se recréer ? » de Florence Martin
(En ligne : URL : <http://prison.eu.org/1-art-en-prison-une-difficile/>)

48 Didier Fassin (2015), L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale. Paris : Seuil. 677p. Page 231.

49 *Ibid.*, page 217.

Les détenus récemment incarcérés restent la totalité de la journée et de la nuit en cellule, sauf pour la douche.

- Les visiteurs

La venue des personnes extérieures est semée d'embûches administratives. Ce sont principalement les responsables sociaux des établissements qui se chargent d'organiser ces visites.

- L'équité

Ces actions sont-elles équitables ? Le choix des participants est décidé par l'établissement et non par les détenus, ce qui engendre un sentiment d'injustice. L'expérience de l'exposition *Voyage* documentée dans le livre *Exposer en prison* de Delphine Saurier le mentionne. Didier Fassin l'évoque aussi⁵⁰, tout comme un article traitant de différentes actions menées entre de grands musées français et des centres pénitenciers⁵¹.

Certes, certaines obligations dues aux restrictions liées à la peine des détenus et, de ce fait, à leur cadre de détention, peuvent se comprendre. Il semble que le niveau social d'un détenu puisse être relevant dans le choix des organisateurs. Une exposition montée par des détenus en prison en est l'exemple. Les détenus avaient été sélectionnés par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la région, à la différence de l'accroche de l'article qui peut faire penser que l'ensemble des détenus était concerné :

« Paris Musées organise une exposition au centre de détention de Réau dont les commissaires, comme les visiteurs, sont des détenus. Une expérience de réinsertion par la culture.⁵² »

Une fois l'action terminée, les détenus participants se sentent abandonnés. Une grande structure est mise en place, l'expérience est profitable pour l'essentiel des participants. Et après ?

L'art-thérapeute d'une prison suisse précise de son côté qu'un détenu en attente de jugement de peine ne peut pas participer à un atelier d'art-thérapie car c'est un investissement dans la durée. Par conséquent, la préférence est donnée à un autre détenu.

50 Didier Fassin (2015), *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*. Paris : Seuil. 677 p. Pages 234-235.

51 Corinne Rostaing et Caroline Touraut, « Exposition en prison et hiérarchie morale des publics empêchés », *Culture & Musées* [En ligne], 26 | 2015, mis en ligne le 19 juin 2018, consulté le 26 février 2022.

URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/279> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/culturemusees.279>

52 <https://www.lejournaldesarts.fr/actualites/lart-pour-tous-meme-en-prison-148641>

6 Recommandations aux musées

Suite aux différents témoignages reçus et lus, voici quelques recommandations que je me permets d'exprimer : Avant de se pencher sur des actions précises, une mise en condition est importante. Les actions ne sont pas de même nature à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une prison. Comprendre quelles sont les spécificités du monde carcéral est primordial. Pour mener à bien un partenariat avec un objectif de co-construction, les attentes des acteurs suivants sont à prendre en considération :

- 1) détenu ou détenue
- 2) médiateur ou médiatrice culturel.l.e
- 3) personnel pénitencier (gardien, personnel socio-éducatif)

Il ressort des expériences en milieu carcéral que l'humain doit être au centre de ces démarches. Être dans le respect, sans jugement et bienveillant, sont les clés pour une collaboration saine entre musée et établissement pénitencier.

Comme pour tout projet d'événement, il est important de préciser les tâches de chacun. Dans la situation des institutions pénitentiaires, le rôle du travailleur social et celui du médiateur culturel sont à distinguer. Le médiateur culturel amène ses connaissances sur le sujet à mettre en valeur et le travailleur social accompagne la démarche. Toucher un public peu familier à la culture requiert des formes de médiation et une approche douce, des pratiques et des thématiques adéquates. Le meilleur moyen d'approcher cette population est de tout mettre en œuvre pour établir un climat de confiance autant avec le gardien qu'avec le médiateur (ou artiste) et le détenu (ou groupe de détenus).

Afin de faciliter et encourager des actions et collaborations entre musées et établissements pénitenciers, je soumetts ci-dessous des idées qui pourraient favoriser une première prise de conscience des possibilités.

1. Approcher les institutions et associations soutenant les personnes en détention ou en situation de probation. Les professionnels font le lien entre les détenus et le monde extérieur. Ils cherchent souvent des bénévoles pour créer des relations sociales avec des détenus ou ex-détenus. S'approcher d'eux est un moyen d'instaurer un climat favorable auprès des établissements pénitenciers.
2. Présenter un projet⁵³ auprès du ou de la responsable du secteur socio-éducatif ou du chef-fe de la division d'encadrement d'un établissement pénitencier. Ces personnes sont à privilégier lorsqu'on n'a pas encore de contact particulier dans l'établissement carcéral sollicité.
3. Il est aussi important de souligner que l'institution culturelle se doit d'adopter une posture humble en tenant compte des attentes et des contraintes de ses partenaires.
4. Collaborer* avec un ou une médiatrice culturelle ou socioculturelle travaillant déjà dans des établissements est idéal.

⁵³ Comme par exemple, proposer aux détenus de faire eux-mêmes des commentaires sur les œuvres qu'ils découvrent. Une œuvre décrite par un.e détenu.e offre un autre regard au public du musée. L'œuvre devient le trait d'union entre prison et musée. Toute les sortes de créativités peuvent être explorées. Un artefact présenté aux détenu.e.s peut être un sujet de créations artistiques sous différentes formes (écriture, peinture, musique, sculpture, ...).

5. Collaborer* avec un, une ou des artistes désireux de partager leur expérience, leur travail et leur démarche.
6. Instaurer une formation pour la médiation en milieu carcéral comme cela existe en France⁵⁴. Dans le contexte carcéral, le facteur humain de la médiation est tout aussi important que le contenu.
7. Créer une plateforme présentant des projets ou une liste des institutions muséales, collectifs d'artistes et associations en faveur du bien-être des détenus ou pour la réinsertion des personnes en rupture. Ce projet permettrait de partager les idées et les disponibilités des différents acteurs.
8. Le développement d'un bus musée ou/et d'un kit muséal (reproductions, cimaises) modulable et facilement utilisable en lieu détention.

*Ces deux approches de collaboration peuvent se faire sans que le musée soit le meneur de cette action ou aille directement dans la prison. Pour ces suggestions, le musée a la tâche de développer du matériel de médiation comme des vidéos, podcasts, œuvres commentées, présentation PowerPoint, ...

54 https://www.agecif.com/formations-programmees/formation/418-developper-un-projet-de-mediation-en-prison/category_pathway75.html

7 Conclusion

Au cours de ce travail, j'ai observé que les collaborations entre musée et prison sont, en Suisse, très rares. Du fait des préjugés ? Par manque de volonté à oser explorer d'autres univers ? Ou par ignorance de ce qui est possible ?

Quand l'art est présent dans les prisons suisses, les musées n'en sont pas les ambassadeurs.

Au moment d'écrire la conclusion de ce travail, l'idée que je me faisais du partenariat entre musée et établissement carcéral ne m'est plus aussi limpide.

Je constate que pour s'introduire en prison et bien comprendre le travail qui s'y fait ou qui pourrait s'y faire, une lecture plus approfondie sur des études sociologiques ou même une expérience en prison est nécessaire. Les prisons suisses et leurs occupant-e-s ont une histoire qui leur est propre. Comprendre la situation actuelle des détenu.e.s mérite plus d'attention que celle que j'ai pu donner. Ce travail offre cependant le début d'une réflexion.

L'objectif de mon travail était de savoir ce qui se fait en Suisse en matière de partenariat entre musée et prison. Je n'ai pas récolté autant d'informations que souhaité, ce qui démontre que ce sujet est encore peu étudié.

La Suisse accuse du retard sur ce sujet et c'est sans comparaison avec les exemples des grandes actions menées en France. Dans ce pays, la politique et les institutions gouvernementales soutiennent et encouragent fortement les actions en milieu carcéral où les infrastructures sont plus grandes. En 2012, il y existait une centaine de partenariats entre des établissements pénitenciers et des musées⁵⁵.

Dans ces situations, de manière générale et où que cela soit, la mise en place de telles actions est grandement tributaire des directions et des personnes influentes dans le milieu culturel et artistique.

Lors de mes lectures, j'ai réalisé qu'amener le musée et son monde en prison, même avec empathie, est complexe. Certains détenus se sentent mis de côté par les actions menées par des musées et cela peut affecter un équilibre déjà très fragile. Ces actions peuvent aussi être perçues comme des privilèges aux yeux des professionnels des prisons qui n'ont pas forcément l'habitude, eux-mêmes, de se rendre dans les musées.

Cependant, je pense que le rôle des musées est d'aller auprès de tous les publics, car cela fait partie de leur mission culturelle et sociale.

Les personnes contactées, dans les musées ou les prisons, manquent de connaissances sur les actions qui pourraient être envisagées. Est-ce dû au fait que les prisons sont des univers fermés sur eux-mêmes ? Je pense plutôt que le monde des musées et celui des prisons ne se sont pas encore trouvés. Les a priori et craintes portés sur le monde carcéral sont des freins importants.

⁵⁵ Corinne Rostaing et Caroline Touraut, « Processus de création culturelle en prison : une innovation ordinaire ? », *Socio-logos* [En ligne], 7 | 2012, mis en ligne le 27 mars 2012, consulté le 26 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2658> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2658>

Aujourd'hui, la volonté d'inclusion est mise en avant par les musées et la société. Un grand effort est porté sur l'accueil du public empêché, mais peu sur celui affecté d'une peine de liberté⁵⁶.

« L'exclusion comme identité est un processus aléatoire, mouvant et dynamique⁵⁷ ». Les détenu.e.s attendent peut-être de faire partie de cette inclusion.

Dans les musées, la prison est plutôt objet d'exposition, comme lors de la récente exposition *C'est nous qui punissons* (2019) au Musée de la Croix-Rouge à Genève ou encore lors de l'exposition *Swiss prison photo project*⁵⁸.

En prison, le lien social se perd. Grâce aux acteurs du monde social et culturel, le musée peut contribuer à tisser des liens avec et au sein des prisons. La créativité et l'art sont aussi des activités valorisantes et stimulantes pour les personnes détenues. Il est important, même vital, de les valoriser.

56 Angèle Fourès, Delphine Grisot et Serge Luchot (2011). Le rôle social du musée. Agir ensemble et créer des solidarités. Dijon : OCIM. 194 p. Page 182.

57 *Ibid.*, page 33.

58 <https://www.prisonphotoproject.ch/fr/ppp-ch-fr.html>

8 Bibliographie

Fassin, Didier (2015). **L'ombre du monde**. Une anthropologie de la condition carcérale. Paris : Seuil. 677 p.

Fink, Daniel (2017), **La prison en Suisse**. Un état des lieux. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. 131 p.

Fourès, Angèle ; Grisot, Delphine et Luchot, Serge (2011). **Le rôle social du musée**. Agir ensemble et créer des solidarités. Dijon : OCIM. 194 p.

Lucienne Peiry (2020), **Le livre de pierre**. Paris : Allia. 76 p.

Saurier, Delphine (2018). **Usages de la culture et population pénale**. Paris : L'Harmattan. 167 p.

Saurier, Delphine (2020). **Exposer en prison**. Le laboratoire d'une fantasmagorie contemporaine. Paris : La documentation française. 210 p.

Ouvrage collectif (2015). **Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral**. Bruxelles : Culture & Démocratie. 194 p.

Référentiel suisse des professions muséales, ICOM Suisse - Conseil international des musées Commission Formation (2010), 63 p.

Arnau, Mathilde (2019). **Deux heures parmi des détenus en visite au musée d'Orsay**. Consultable sur : <https://www.beauxarts.com/grand-format/deux-heures-parmi-des-detenus-en-visite-au-musee-dorsay/>

Coates, Charlotte. Tiré d'un article en ligne: <https://www.museumnext.com/article/museums-prisons-and-ex-offenders/>

Ferreira Cristina et Maugué Ludovic, « Écrits de l'enfermement en Suisse (XIX^e-XX^e siècles) », *Criminocorpus* [En ligne], Écrits de l'enfermement en Suisse (XIXe-XXe siècles), Présentation du dossier, mis en ligne le 02 décembre 2021, consulté le 24 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/9917>

Gauvreau Claude (2012), **Promouvoir le rôle social des musées**. Consultable sur : <https://www.actualites.uqam.ca/2012/promouvoir-le-role-social-des-musees>

Martin, Florence. **Les ateliers artistiques en prison : créer pour se recréer ?** Consultable sur : <http://prison.eu.org/1-art-en-prison-une-difficile/>

De Varine, Cécilia. « Il n'y a pas que des publics », *Culture & Musées* [En ligne], 26 | 2015, mis en ligne le 19 juin 2018, consulté le 20 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/404>

Cellule stratégique du ministre de la Justice (2015). **Plan d'action contre la radicalisation dans les prisons**. Consultable sur : <https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/PIland%27actionradicalisation-prison-FR.pdf>

<https://eduso.net/res/revista/27/miscelanea/educacion-y-mediacion-artistica-en-prisiones-trabajando-por-la-permanencia-de-un-taller-en-la-carcel-de-navalcarnero>. RES, Revista de Educación Social.es una publicación digital editada por el Consejo General de Colegios Oficiales de Educadoras y Educadores

[Sociales \(CGCEES\). LaRevistaRESforma parte del proyecto EDUSO y se integra en el Portal de la EducaciónSocial, http://www.eduso.net/res.](http://www.eduso.net/res)

<https://www.lejournaldesarts.fr/expositions/de-la-prison-au-musee-124910>

<https://www.lejournaldesarts.fr/marseille-le-mucem-signe-un-partenariat-avec-les-prisons-du-sud-est-131460>

<https://penalex.ch/quelles-sanctions-en-droit-suisse/#toggle-id-2>

<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009636/2015-03-20/>

Liens vers des expositions ou projets

<https://www.redcrossmuseum.ch/expo-temporaire/en-prison/>

<https://www.prisonphotoproject.ch/fr/ppp-ch-fr.html>

<https://forumculture.ch/projet/detail/1287-a-l-ombre-ma-lumiere>

<https://www.cldjp.ch/od-2/>

Annexe 1

Questionnaires envoyés aux musées et aux prisons

Questionnaire envoyé aux musées

Est-il envisageable, pour votre musée, d'être partenaire d'une action avec un établissement pénitencier ?

Si oui, quelle sorte d'actions seriez-vous prêt à mettre en place ?

- une exposition d'œuvres et d'objets réalisés par les détenus dans un musée
- une exposition en milieu carcéral d'œuvres et objets réalisés par les détenus
- des objets (originaux ou reproductions) sortis de collections muséales exposés en prison
- des visites dans les musées organisées pour les détenus
- des médiations en prison

Avez-vous connaissance d'actions réalisées par des musées en Suisse ?

Questionnaire envoyé aux prisons

Avez-vous des ateliers de création ?

- Si oui, de quel type ? (musique, chant, lecture, écriture, peinture, sculpture, céramique, arts de la scène)
- A quelle fréquence ? (semaine, mois)

Est-ce que des expositions ont été organisées avec les créations des détenus ?

- À l'intérieur ou à l'extérieur de la prison ?
- Cela a été mis en place sur votre propre initiative ou celle d'une personne extérieure ?
- En collaboration avec un musée ?
- Suite à une demande de votre part ou suite à l'initiative d'un musée ?
- Lequel et quand ?

Êtes-vous intéressé à conduire une action de ce genre ?

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui ont aimablement répondu à mes questions et qui m'ont offert de leur temps pour échanger sur le sujet : assistants ou assistantes sociales travaillant en prison ou dans le cadre de la réintégration, art-thérapeutes, artistes, directrices ou directeurs de musée, d'institutions pénitentiaires ou d'autres institutions publiques et privées.

Merci aussi à Marie-Agnès Goncourt pour ses conseils et à Ariane Epars pour la relecture de mon travail.